

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant la nécessité de faire procéder à des travaux de réfection de la voie communale -Route de La Nadalie,

Vu la délibération n° DE2024-01 autorisant la réalisation de ces travaux et demandant au Maire de lancer une consultation en procédure adaptée, sans publicité sur simple consultation d'entreprises sélectionnées de manière pertinente,

Deux entreprises ont été consultées, le 3 mai 2024, la date limite de remise des offres a été fixée au 03-06-2024 à 12 H,

Le 10-06-2024, M. le Maire assisté de M. Stéphane Vézine, 1^{er} adjoint, M. Dominique Villeneuve, conseiller municipal et M. Ludovic TURQUET (Corrèze Ingénierie) ont procédé à l'ouverture des plis :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	FREYSSINET LALIGAND BTP	52 147,35	62 576,82
2	SAS PIGNOT TP	49 833,50	59 800,20

Après analyse des offres, le Maire,

DECIDE

Article 1 :

La proposition de l'entreprise SAS PIGNOT TP (49 833,50 € HT / 59 800,20 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement est prévu au BP 2024 en section d'investissement :

- DETR (arrêté du 08-04-2024) : 17 458,58 €
- Fonds de Soutien Territorial : 15 980,00 €
- Le reliquat à la charge de la commune.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 11/06/2024
Le Maire,
Didier DUBUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240611-DC2024-08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2024
Publication : 14/06/2024

